

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11-43

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE EQUIPEMENTS DE LOISIRS LIES A L'EAU ET AMENAGEMENT DE HALTES NAUTIQUES

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du 18 juin 1991, l'Assemblée Départementale a fixé les nouvelles modalités d'intervention du Département en matière de tourisme et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Les modalités d'octroi des aides relatives aux équipements de loisirs liés à l'eau et de haltes nautiques définies selon les articles 40 à 42 de l'arrêté précité sont les suivantes :

✓ **Les équipements de loisirs liés à l'eau** doivent être situés autour des plans d'eau, des bases nautiques ou en bordure de rivières, comprenant une baignade surveillée.

Le taux d'intervention de l'aide départementale est fixé à 30 % du montant HT. dans la limite d'une dépense subventionnable de 91 500 € HT.

Conformément à l'arrêté susvisé, section III, articles 11, 12, 13 et 14, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique s'est réuni le 4 octobre 2007 en vue d'examiner les dossiers suivants.

Commune de LAGUEPIE

Année 1 du Contrat de Pays Midi-Quercy

Aménagement d'une salle au camping municipal "Les Tilleuls"

La commune de LAGUEPIE souhaite agrandir et moderniser l'Aire de Loisirs et le Camping "Les Tilleuls" afin de répondre, dans un premier temps, à la demande croissante des touristes, et permettre dans un deuxième temps, le classement du terrain de camping en deux étoiles.

Le projet concerne donc l'aménagement d'une salle de réunion, dans un bâtiment très vétuste, pour les vacanciers. Elle servira de lieu de rencontres, d'échanges et de convivialité. De plus, elle sera très appréciée les jours de mauvais temps.

L'extension du Camping Municipal et de la Base de Loisirs contribuerait à la réussite d'un vaste programme d'aménagement et d'embellissement du village de Laguéprie ayant pour objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants et rendre le village plus attrayant pour les personnes résidentes et les touristes.

Le coût de l'opération

Le coût de cette opération s'élève à **122 000 € HT** décomposé comme suit :

- Gros Oeuvre	100 000 €
- Menuiserie	6 000 €
- Plâtrerie	3 500 €
- Carrelage	3 500 €
- Plomberie	2 200 €
- Electricité-Chauffage-VMC	4 500 €
- Peinture	2 300 €

	122 000 €

Le plan de financement

- Autofinancement	67 600 €
- Subvention Conseil Régional	30 000 €
- Subvention sollicitée	24 400 €

Total	122 000 €

C'est donc une aide départementale de **24 400 €** qui est sollicitée pour cette opération inscrite à l'année 1 du Contrat de Pays Midi-Quercy. Elle correspond à 20 % du montant H.T. des travaux.

Après examen du dossier, le comité technique du F.D.I.T.

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **24 400 €** à la commune de Laguéprie pour l'aménagement d'une salle au camping municipal "Les Tilleuls".

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi de la subvention départementale suivante d'un montant de :

- **24 400 €** à la commune de LAGUEPIE pour l'aménagement d'une salle au camping municipal "Les Tilleuls" (Contrat de Pays Midi-Quercy – Année 1).

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **2041420** – sous-fonction **94** du Budget Départemental.

- Autorisation de programme 2007.....	254 262 €
- Engagement à ce jour	33 918 €
- Engagement à la présente Commission.....	24 400 €
- Disponible sur l'exercice 2007.....	195 944 €

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 novembre 2007

CP 07/11-43

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
EQUIPEMENTS DE LOISIRS LIES A L'EAU
ET AMENAGEMENT DE HALTES NAUTIQUES**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du Comité technique du fonds départemental touristique réuni le 4 octobre 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une subvention départementale de 24 400 € à la commune de Laguëpie pour l'aménagement d'une salle au camping municipal "Les Tilleuls" (Contrat de Pays Midi-Quercy –Année 1) ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2041420, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,